

**Programme du Dimanche
14 avril 2024**

7h30 : Vérification des inscriptions et petit déjeuner

8h45 : Départ tous ensemble de la place d'archigny pour quelques kilomètres de campagne et de petits villages .

10h15 environ : Casse- croûte à St Germain

11h : Repartons sur les routes de campagnes

12h30 : Repas (pique nique)

15h environ : Petite balade pour la digestion

17h15 : Arrivée à Archigny et pot de l'amitié

Faites une recherche esthétique entre votre cyclo et vous .
L'ensemble n'en sera que plus agréable à regarder .

*Réservez vite votre
journee , aucun
engagement ne sera
pris le matin de la
balade .*

**N'oubliez
pas votre
pique
nique**

BULLETIN D'ENGAGEMENT

(A retourner avant le 8 avril 2024)

Conducteur :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

_____ Code postal : _____ Ville: _____

Date de naissance : __/__/__ (autorisation parentale pour un mineur)

Téléphone : Portable : __/__/__/__/__ ou fixe : __/__/__/__/__

Adresse internet : _____

Machine engagée :

Marque : _____ Type : _____

Année : _____

Cylindrée : _____ N° d'immatriculation : __ - __ - __

Carrosserie : Solo Triporteur Tricycle Side-car

Transmission : Chaîne Galet Courroie

Compagnie d'assurance et n° : _____

Club représenté : _____

Droit d'engagement : - Pilote 10 €

TOTAL : 10 € x = €

**les chèques sont à libeller à l'ordre du Moto Club d'Archigny
ils ne seront encaissés qu'après la sortie.**

RÈGLEMENT

Les participants à cette sortie devront obligatoirement se conformer aux prescriptions du code de la route, et être en possession de la carte grise et l'assurance pour le véhicule inscrit. Le port du casque homologué est obligatoire. Seront autorisés pour cette sortie, les cyclos, tricycles, triporteurs à caractère ancien et antérieur à 1985.

Les mineurs devront présenter une autorisation parentale.

Les participants à cette sortie doivent donc s'assurer pour leur véhicule, pour eux et leurs passagers

Les participants s'engagent à respecter les distances de sécurité, de garder sa place dans la convoi, d'effectuer les déplacements dans l'ordre de roulage les uns après les autres. Il devra avoir un équipement approprié à la conduite de la moto, être assuré, avoir son permis en cours de validité, et une moto en bon état de fonctionnement.

Par le fait de son inscription, toute personne prenant part à la sortie, adhère sans restriction au règlement et renonce à engager tout recours envers les organisateurs pour des faits dus à l'organisation ou au déroulement des épreuves. Elle interdit par conséquent, de porter les contestations devant les juridictions civiles, commerciales ou correctionnelles.

Le pilote s'engage à fixer lui-même son véhicule sur la remorque de dépannage.

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toute modification dictée par des raisons de force majeures ou de sécurité.

Faire précéder la signature de la mention manuscrite : « **lu et approuvé** »

Je certifie sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement et d'en respecter les consignes.

À _____ Le ____ / ____ / 2024

Signature : _____

à retourner avec votre règlement avant le 8 avril 2024 à :

Lancereau Virginie 13 rue anatole laurette 86530 Naintré



Informations auprès de Raphaël au 06 79 53 15 47

Facebook : www.facebook.com/les.pedaches

Mail: motoclubarchigny@gmail.com